

Communiqué



L'Ex-République yougoslave de Macédoine détruit des stocks de mines antipersonnel dont elle ignorait précédemment l'existence

Genève et Skopje, le 10 mai 2012 – Les forces armées de l'Ex-République yougoslave de Macédoine ont détruit un stock de mines antipersonnel dont elles ignoraient précédemment l'existence en conformité avec la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, ou *Convention d'Ottawa*. A l'occasion de destructions près de Skopje hier et aujourd'hui, 1 248 mines antipersonnel de type PFM-1S ont été détruites. Ces mines avaient été découvertes en 2011 alors que l'Ex-République yougoslave de Macédoine cherchait à déterminer quelles munitions en sa possession auraient besoin d'être détruites selon ses obligations internationales.

« Je souhaite féliciter l'Ex-République yougoslave de Macédoine pour cet accomplissement. Elle a agit de manière extrêmement responsable », a déclaré S.E. PRAK Sokhon, le ministre cambodgien principal qui préside à la Convention. « A la découverte de ce stock dont l'existence était précédemment ignorée, les officiels de l'Ex-République yougoslave de Macédoine ont informés les autres États parties et ont demandé l'assistance technique nécessaire pour la destruction d'aujourd'hui ».

L'Ex-République yougoslave de Macédoine s'est soumise au délai originel qui lui était donné par la Convention pour détruire ses stocks, ayant détruit plus de 38,900 mines. Cependant, les États parties à la Convention ont reconnu la possibilité que des stocks dont l'existence était précédemment ignorée puissent être découverts. En 2009, les États parties ont adopté le Plan d'action de Carthagène, qui les a vus s'engager à faire rapport de telles découvertes et à détruire ces mines antipersonnel "de toute urgence".

« Je félicite l'Ex-République yougoslave de Macédoine pour avoir honoré ses engagements pris dans le Plan d'action de Carthagène », a déclaré S.E. PRAK Sokhon. « Au Sommet de Carthagène, en 2009, nous nous sommes engagés pour transformer notre plan d'action en un progrès durable. L'Ex-République yougoslave de Macédoine s'est conformée à cet engagement ».

En détruisant ce stock de mines dont l'existence était précédemment ignorée, les officiels macédoniens ont bénéficié de l'assistance fournie par l'Unité d'appui à l'application de la Convention basée à Genève ainsi que du Centre international de déminage humanitaire de Genève. En février, le ministre de la Défense, Fatmir Besimi, a écrit aux deux exprimant son « appréciation majeure pour le soutien professionnel » qui avait été fourni.

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été adoptée à Oslo en 1997 et signée à Ottawa la même année. Elle est entrée en vigueur en 1999.

À ce jour, 159 États sont parties à la Convention; 155 États d'entre eux n'ont plus de stocks de mines antipersonnel.

Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

GICHD | 7bis, avenue de la Paix | CP 1300 | 1211 Genève 1 | Suisse | t. + 41 (0)22 906 16 38
f. + 41 (0)22 906 16 90 | press@apminebanconvention.org | www.apminebanconvention.org

Plus de 44.5 millions de mines ont été détruites par les États Parties. 34 des 50 États qui fabriquaient des mines antipersonnel à une époque sont désormais liés par l'interdiction de la Convention sur la production. La plupart des autres États Parties ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert de mines.

Des 56 États Parties qui ont déclaré avoir des zones minées, 21 ont terminé la mise en œuvre de leurs obligations de nettoyage des zones minées. Le déminage a permis de remettre à disposition pour des activités humaines normales des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereux.

###

Pour des entretiens ou de plus amples informations concernant la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel veuillez svp envoyer un email à : Press@APMineBanConvention.org ou contactez Sophie Delfolie au +41 (0) 22 906 1656. Connectez-vous à la Convention à travers notre site [web](#), [Facebook](#), [Flickr](#) or [Twitter](#).